

5A

Plan
Local
d'Urbanisme
de

DOMLOUP

REVISION

Plan général partie nord

DOCUMENT GRAPHIQUE



Arrêté le : 06 mars 2020

Approuvé le : 08 mars 2021

EMISSION ORIGINALE	MODIFICATIONS
Date : Décembre 2024	Modification simplifiée n°1 : approuvée le 18 mars 2022
	Mise en compatibilité n°1 : approuvée le 15 mai 2023
Echelle : 1/5000°	Modification simplifiée n°2 : approuvée le 02 décembre 2024

Zones urbaines d'habitat :
Zone UC : centre bourg
Zone UE : tissu à dominante pavillonnaire en périphérie du centre bourg
Zone UZ : secteur urbain de la ZAC du Tertre

Zones urbaines spécifiques :
Zone UA : zone à vocation artisanale, industrielle et tertiaire
Zone UAc : zone à vocation artisanale, industrielle, tertiaire et commerciale

Zones d'urbanisation futures :
Zones 1AUa : zone d'urbanisation future à dominante d'activité
Zones 1AUh : zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
Zone 1AUz : zone d'urbanisation future à dominante d'habitat liée à la ZAC du Tertre
Zones 2AU : réserve foncière en vue d'une urbanisation future
Zones 2AUz : réserve foncière en vue d'une urbanisation future liée à la ZAC du Tertre

Zones agricoles et naturelles :
Zones A : zone agricole permettant le développement de l'activité agricole mais aussi l'évolution du bâti existant
Zone N : zone naturelle de protection des paysages et des milieux naturels
Zone NPa : zone liée à la présence d'un paysage remarquable ou d'un milieu écologique reconnu
Zone Ne : zone destinée à l'accueil d'équipements sportifs

